




# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

**ANGLETERRE.**

Londres, le 24 août. — Les ministres et ambassadeurs des cinq puissances se sont assemblés le 21 après-midi pour s'occuper des affaires de la Belgique. La délibération a duré environ trois heures. Le ministre belge a travaillé également hier après-midi avec le comte Palmerston.

— Le prince Adalbert de Prusse est de retour à Londres.

— Joseph Buonaparte et sa suite sont arrivés ici le 18, par la diligence de Liverpool.

— Les revenus du duc de Buccleugh en Angleterre sont évalués à 250,000 liv. sterl. par an, (6,250,000 fr.) C'est plus que le roi de la Grande-Bretagne ne reçoit pour sa bourse particulière.

The *Royalist*, bâtiment de la marine royale, arrivé le 21, à Plymouth, avec des lettres d'Oporto, d'où il a fait voile le 15 août, a apporté la nouvelle que les deux escadres ennemies étaient devant Oporto; mais qu'aucune action décisive n'avait eu lieu entre elles.

Un extrait d'une lettre de l'agent de Lloyds à Oporto, datée du 15 août, porte ce qui suit: Ce matin de bonne heure, le bruit s'est répandu en ville que les troupes de don Miguel s'avançaient du côté du sud. En conséquence, les bagages des troupes de don Pedro, qui étaient sur l'autre bord de la rivière, à Villa-Nova, ont été en partie évacués sur la rive en deçà.

La ville est tout-à-fait tranquille; nous sommes à la veille de manquer du pain, il devient très-rare, les troupes de don Miguel ayant démonté tous les moulins à moulin de grain.

— Une lettre de l'agent de Lloyds à Oporto annonce que trois vaisseaux seulement de l'escadre de don Miguel étaient en vue; les quatre autres, ainsi que la flotte de don Pedro, avaient disparu, ce qui faisait présumer que l'amiral Sartorius avait atteint son but, qui était de disperser la flotte de don Miguel, et qu'il était à la poursuite de ces quatre vaisseaux.

Une lettre de l'amiral Sartorius, en date du 15 août, reçue ici, dit qu'il a l'espoir fondé de pouvoir incessamment donner des bonnes nouvelles sur ses opérations contre la flotte ennemie.

Le propriétaire du *Nova Paqueta*, un des bâtiments capturés par la flotte de don Miguel, en arrivant de la Chine dans le Tage, a reçu, par la voie d'Oporto, la nouvelle qu'ensuite d'ordres du ministre des finances, le navire devait être déchargé, sa cargaison vendue, au 10<sup>e</sup> de la valeur alloué au capteur et les neuf 10<sup>e</sup>s restans consignés. Le capitaine avait protesté contre cette mesure; et ne négligeait rien dans l'intérêt du propriétaire et des consignataires.

— On écrit de Cowes, que le 20 de ce mois, la flotte sous les ordres de sir Paliney Malcolm, composée de 8 vaisseaux, en est partie pour Plymouth. On présumait à Cowes que la flotte ne serait absente qu'une dizaine de jours, et qu'elle y retournerait, après avoir pris des renforts considérables.

— Les lettres d'Oporto, apportées par *The Royalist* (voir plus haut), ont été distribuées. Elles ne contiennent point de nouvelles importantes. Nous en avons reçu une écrite par un officier, à bord de *El Rainha du Portugal*, rendant compte de l'engagement que ce vaisseau et une autre frégate de la même flotte a eu avec un vaisseau de 74, et une frégate de 50 canons, de don Miguel; l'action commença dans la soirée, et a duré deux heures et demie, après quoi les derniers ont quitté le combat. On n'a pas trouvé bon de les poursuivre, afin de ne pas perdre l'avantage de rester au vent.

La flotte de don Pedro a eu quatre hommes tant tués que blessés.

D'autres datées de la barre d'Oporto, le 16 au matin, au moment du départ du *Royalist*, portent qu'en ce moment l'amiral Sartorius avait été rallié par tous les vaisseaux de sa flotte, ainsi que par le bateau à vapeur *City of Edinbourg*, ayant à bord 350 hommes de troupes, dont on voulait se servir à l'abordage des vaisseaux ennemis. (*Courier*.)

**FRANCE.**

Paris, le 24 août. — Il y a eu hier conseil des ministres, il s'est prolongé assez long-temps, on s'y est, dit-on, beaucoup occupé des affaires hollandaises.

— On apprend que le ministère français vient d'envoyer un nouvel agent diplomatique à La Haye pour essayer de faire fléchir le roi de Hollande au sujet des affaires belges. C'est M. Glasson, ancien ami de M. Casimir Périer, qui est chargé de cette affaire. Ce diplomate a déjà été chargé plusieurs fois des missions conciliatrices, mais sans caractère officiel.

— Lord Granville, ambassadeur d'Angleterre, et M. d'Argout ministre par interim des affaires étrangères ont eu hier une conférence à la suite de laquelle un secrétaire du ministère des affaires étrangères a été expédié hier pour Londres.

— M. de Talleyrand n'est pas plus mal, mais pour tant il n'est pas si bien qu'il ne garde encore le lit et que son voyage de Londres, s'il doit se faire en core, ne soit au moins fort retardé.

— Le roi est arrivé à Saint-Cloud avant-hier soir du voyage qu'il a fait à Eu.

— On nous assure que M. le comte de Montalivet, après avoir pris les ordres du roi dans son conseil, a signifié au duc Charles de Brunswick qu'il ait à quitter la France d'ici à huit jours. (*Messenger*.)

— La banque de France a mis hier en circulation de nouveaux billets de mille francs. La dimension, la forme, la teneur, les vignettes et le timbre sec sont les mêmes que ceux des anciens billets, mais le papier ou l'encre a reçu une préparation qui donne à l'impression la transparence et le relief identique des lettres, chiffres et vignettes dans l'ordre inverse de leur disposition naturelle.

— Les négocians en vins de la commune de Berci se refusent à acquitter les nouveaux droits d'octroi établis par le tarif supplémentaire du 17 août. Ils se sont transportés à l'hôtel-de-ville, chez M. de Bondy, afin de protester solennellement contre cette mesure.

— Mlle Sontag, mariée au comte Rossi, va repaître sur la scène.

**LETRE DE MARIE LOUISE.**

Pour la première fois, depuis 1815, Marie Louise écrit à la mère de Napoléon, et c'est à l'occasion de la mort du duc de Reichstadt.

Sa lettre est une justification, faite au nom de l'Autriche, sur les rigueurs de Metternich à l'égard de ce jeune homme, qui vivrait encore peut-être, quoi qu'il dise l'archiduchesse, s'il eût fait le voyage d'Italie comme la faculté l'avait ordonné.

**A ma chère mère, à Rome.**

Madame, dans l'espoir d'adoucir l'amertume de la douloureuse nouvelle que je suis malheureusement dans le cas de vous annoncer, je n'ai voulu céder à personne le soin pénible de vous en faire part. Dimanche 22, à cinq heures du matin, mon fils chéri, le duc de Reichstadt, a succombé à de cruelles et longues souffrances; j'ai eu la consolation d'être auprès de lui dans ses derniers momens, et celle de pouvoir me convaincre que rien n'a été négligé pour

le conserver à la vie; mais les secours de l'art ont été impuissans contre une maladie de poitrine que les médecins, dès le principe, ont unanimement jugée d'une nature si dangereuse, qu'elle devait infailliblement conduire au tombeau mon malheureux fils, à l'âge où il donnait les plus belles espérances. Dieu en a disposé! il ne nous reste plus qu'à nous soumettre à sa volonté supérieure, et à confondre nos regrets et nos larmes.

Agrérez, madame, dans cette douloureuse circonstance, l'expression des sentimens d'attachement et de considération que vous a voués votre très-affectionnée.

MARIE LOUISE.

Au château de Schönbrunn, le 23 juillet 1823.

**AFFAIRES DE LA SUISSE.**

Voici l'extrait textuel de la communication remarquable faite le 16 août à la diète fédérale de la Suisse:

« M. le président ouvre la séance en annonçant que M. le comte de Bombelles, ministre d'Autriche près la confédération, venait de lui faire la communication suivante: Qu'en suite d'une lettre qu'il avait reçue de M. le prince de Metternich, on était très-surpris à Vienne des mesures militaires ordonnées par la diète suisse. Il paraissait, d'après les nouvelles reçues à Vienne, que ce qui y aurait donné lieu, serait l'arrivée d'un corps de troupes autrichiennes dans le Vorarlberg; mais que cet envoi de troupes n'avait eu d'autre but que de mettre fin aux désordres qui pourraient résulter de mouvemens populaires qui se manifesteraient dans le voisinage des états autrichiens; la force de ce corps prouvait de reste qu'il ne pouvait avoir d'autre destination, puisqu'il n'était pas imaginable que l'Autriche eût l'idée de prendre l'offensive envers la Suisse avec un corps de 6 à 7 mille hommes. Tous les efforts des puissances européennes tendaient à conserver la paix. On désire que la Suisse se convainque des intentions pacifiques des puissances, qu'elle se tranquillise et qu'elle cesse tous ses préparatifs, puisque sans cela, les états voisins pourraient en prendre l'ombrage et adopter de leur côté des mesures qui troubleraient les relations pacifiques existantes et auraient une influence fâcheuse sur les rapports ultérieurs. Les cours de Paris, Londres, Berlin et Pétersbourg, seront instruites de cette résolution, et l'on doit s'attendre que leurs ambassadeurs près la confédération seront chargés d'exprimer à la Suisse des dispositions analogues. M. de Bombelles avait d'ailleurs témoigné le désir que la haute diète fût informée de cette communication. »

**Massacre.** — Les soldats de la division du 5<sup>e</sup> régiment de chevaux-légers, arrivés depuis peu à Deux-Ponts, se trouvaient, le 12, à Jaheim, pour assister à la fête de l'Eglise. L'arbre d'inauguration portait une inscription à laquelle quelques personnes attachaient un sens révolutionnaire. Les chevaux-légers renversèrent cet arbre à coups de sabre, et chargèrent le peuple dans toutes les directions; puis, sans avoir été provoqués par qui que ce fût, ils assiégèrent les cabarets voisins, et lancèrent des pierres dans les salons où le public se trouvait réuni. On assure que des coups de pistolet furent tirés sur la foule. Le négociant Theyson, homme généralement estimé, s'avança vers un sous-officier pour le prier d'inviter ses soldats à se maintenir; le sous-officier lui répondit que cela n'était pas possible, attendu que ces gens avaient été provoqués. Alors les soldats fondirent à coups de sabre sur M. Theyson, qui tomba baigné dans son sang. Il est aujourd'hui à l'article de la mort. Le peuple, réuni dans les cabarets, s'arma de tout ce qu'il trouva sous la main, et riposta à coups de bâton aux coups de sabre des chevaux-légers. Cette rixe se transforma en un carnage épouvantable. Les hommes, les femmes et les enfans, qui cherchaient leur salut dans la fuite et qui tombaient sans défense entre les mains de ces forcenés, furent massacrés à coups de sabre, entr'autres une pauvre femme qui est morte, et son fils qui accourait à son secours. Quarante à cinquante personnes ont été grièvement blessées.

Tous les rapports confirment les faits ci-dessus. On se demande maintenant si c'est ainsi qu'un pacifiera la Bavière rhénane. (*Gazette de Spire*.)



## BELGIQUE.

Anvers, le 26 août. — M. le général Evain, ministre de la guerre, accompagné de M. le colonel Paixhans et de deux aides-de-camp, est arrivé hier en cette ville venant de Bruxelles.

— Hier on a placé la première colonne du péristyle du nouvel Entrepôt. Le fût de ces colonnes pèse 14,000 kilo. Nous nous proposons de parler en détail de cette magnifique construction, grecque par le goût, romaine par la grandeur.

— Le grand bateau à vapeur *Suriname* ayant quitté ce matin la rade du Kruysschans et ayant descendu la rivière, trois canonnières arrivées de Lillo, sont venues le remplacer; la position de l'escadre au bas de la rivière n'a subi aucun changement.

### QUESTION DE L'ESCAUT.

Nous avons annoncé hier que des négocians anglais, établis à Anvers, avaient adressé à lord Palmerston un mémoire contenant des représentations contre les droits que la Hollande prétend percevoir sur les navires exploitant la navigation de l'Escaut et des eaux adjacentes. Voici les passages de ce mémoire, qui, par la nouveauté des argumens y renfermés, nous ont paru de nature à intéresser nos lecteurs :

« Dans l'article 7 des dernières propositions du gouvernement hollandais, les termes employés par rapport à la navigation dans les rivières, qui traversent ou séparent les deux territoires, semblent peu différens de ceux employés dans l'article 9 du traité du 15 novembre touchant le même objet; mais il nous semble indubitable qu'ils doivent conduire à des conclusions fort différentes.

« Dans l'article 9, du traité du 15 novembre se trouve nettement spécifié le droit assuré à la Belgique « de passer de l'Escaut au Rhin, en traversant les eaux intérieures de la Hollande, et de participer à la navigation de ce dernier fleuve, aux conditions quant au péage, etc., stipulées par le traité de Mayence de 1831. » Dans les propositions hollandaises il n'y a pas apparence qu'il soit question, d'accorder ce droit de passage; on doit même considérer comme fort douteux que la Hollande pense accorder au pavillon belge le droit d'entrer dans le Rhin, passant par la Meuse ou par le canal de Zuid-Willens-Vaart; en effet, la plus favorable conclusion que nous saurions tirer de l'article 7 des dernières propositions, à cet égard, serait que, si toutefois une communication de commerce devait être accordée à la Belgique avec l'Allemagne par le Rhin, ce serait seulement « en descendant l'Escaut, se rendant dans la mer à Flessingue et rentrant dans la Meuse à Helvoetsluys, passant de là dans le Rhin » : condition qui rendrait la concession complètement illusoire, puisque le genre de vaisseaux destinés à la navigation du Rhin sont seulement appropriés à la navigation dans les rivières; mais si, en outre des marchandises transportées de cette manière d'Anvers en Allemagne étaient passibles d'un péage, en appliquant à la navigation de l'Escaut les stipulations du traité et du tarif de Mayence invoqués par la Hollande, il deviendrait absolument impossible au commerce d'Anvers de concourir avec la Hollande dans ses transactions commerciales avec l'Allemagne.

« Dans l'article 7 des propositions hollandaises il est dit : « Ledit gouvernement (la Hollande) adoptera provisoirement pour l'Escaut les tarifs de la convention fixés pour la libre navigation du Rhin, signée le 31 mars 1831 à Mayence, ainsi que les autres dispositions de cette convention, pour autant qu'elle soit applicable à l'Escaut. »

« La conférence de Londres, en stipulant dans le traité du 15 novembre que les articles 108 jusqu'à 147 du traité de Vienne et le tarif et les autres dispositions de la convention de Mayence seront appliqués aux rivières traversant ou séparant les deux pays, avait certainement en vue que, dans le cas où la navigation de l'Escaut y serait comprise de quelque manière que ce soit, l'application fût faite seulement aux navires passant de l'Escaut au Rhin et à la Meuse en traversant les eaux hollandaises, mais non pas aux navires entrant dans l'Escaut par la mer, et destinés pour Anvers, ou aux navires quittant ce port et destinés ailleurs.

« Vouloir autrement interpréter le paragraphe du 9<sup>e</sup> article du traité du 15 novembre, qui a rapport à cet objet, conduirait, selon nous, nécessairement à la supposition que la conférence avait en vue la destruction de la navigation de l'Escaut dans l'intérêt de la Hollande, qui devrait en être le résultat inévitable de deux manières...

« Les conséquences pernicieuses qui en résulteraient pour les intérêts du commerce des autres puissances (et principalement pour ceux de l'Angleterre) sont trop évidentes pour qu'il soit nécessaire de s'étendre en observations à cet égard, nous partageons par conséquent la conviction de tous les commerçans de cette ville, qu'en établissant les stipulations du 9<sup>e</sup> article du traité du 15 novembre, la conférence de Londres n'a jamais voulu accorder à la Hollande le droit de prélever aucun péage ou autre taxe que celle de pilotage sur la navigation de l'Escaut, ni sanctionner des stipulations destructives du principe de la liberté pour tous les pavillons, telle qu'elle a été déclarée par le traité de Vienne et qu'elle a subsisté depuis 1815 jusqu'aux événemens révolutionnaires en octobre 1830. Nous ne croyons pas cependant pouvoir trop rappeler à V. S. qu'une liberté réelle de la navigation de l'Escaut ne sera jamais compatible avec l'abandon à la Hol-

lande du droit exclusif de procurer des pilotes aux navires ou de préserver les bouées tant aux bouches que dans les lits des rivières.

Bruxelles, le 26 août. — Le roi et la reine sont sortis hier de Laeken, pour aller faire une promenade à cheval dans le environs de Bruxelles.

Le soir, il y a eu concert au château. Chollet et M<sup>lles</sup> Prévost et Dorus s'y sont fait entendre.

Dans la soirée, malgré le mauvais temps et sans que les habitans y eussent été invités, les édifices publics, les principaux établissemens et les maisons des principales rues de la capitale ont été illuminés, à l'occasion de la fête de la reine.

— Nous apprenons que la 3<sup>e</sup> division de l'armée d'observation va quitter les Flandres et qu'une nouvelle division sera chargée de la défense de cette partie du pays. Le commandement de cette dernière division est confié au général Niellon. (*Indépendant*.)

— Le gouvernement a reçu la nouvelle de l'arrivée de M. le baron de Loë à Vienne. Il n'a pas encore été reçu par l'empereur.

— M. le vicomte Ch. Vilain XIII, envoyé extraordinaire de S. M. près de Saint-Siège, est parti avant-hier soir de cette ville pour Rome avec deux berlines à quatre chevaux.

— M<sup>me</sup> la princesse Bagration arrivait avant-hier à l'hôtel de Bellevue avec une suite de 17 personnes, a dîné au château de Laeken.

— Le choléra s'étant déclaré dans le local de l'école militaire en notre ville, les élèves viennent d'être renvoyés dans leurs familles; deux de ces jeunes gens se trouvent atteints de l'épidémie.

— Le colonel français Nollet, attaché à l'état-major général de l'armée, qui a succombé à une attaque du choléra, a été enterré hier avec les honneurs militaires dus à son grade. L'état-major général, conduit par le général Desprez, et grand nombre d'officiers des corps en garnison à Bruxelles, assistaient à cette cérémonie.

### LIEGE, LE 27 AOÛT.

On écrit de Hasselt, 23 août :

« Après avoir préalablement fait occuper le village de Heer par un détachement du 2<sup>e</sup> régiment de chasseurs à pied, le général Magnan s'y est rendu avant-hier matin; il y a attendu la réponse du général Dibbets, à sa dernière lettre (voyez notre n<sup>o</sup> 200), la réponse en question était déjà arrivée à Scharn, par un parlementaire escorté d'un bataillon d'infanterie, un escadron de cuirassiers et quatre pièces d'artillerie. De part et d'autre on s'est rapproché à quinze pas de distance, et le message a été remis.

« Dans sa lettre, le commandant de Maestricht affirme qu'il n'a jamais été en rapport avec les journaux de son pays sur les opérations dont la direction lui est confiée, que l'article cité n'étant pas de lui, il le désavoue authentiquement.

« Plusieurs des officiers présens à cette conversation parlementaire, ont signé le rapport de ce qui s'y était passé. Les Hollandais se sont retirés à Maestricht et tout porte à croire qu'ils ne dépasseront plus les limites. »

— Par arrêté royal du 20 août, le ministre des finances est autorisé à faire procéder, à la diligence des agens forestiers, à la location du droit de chasse dans les forêts communales.

— On lit dans l'*Indépendant* :

« Un témoin oculaire nous transmet de Malines le 24, les détails suivans, sur une rencontre qui y a eu lieu la veille, entre deux officiers d'artillerie.

« Deux articles, intitulés *De l'armée*, et signés D....., parurent il y a peu de temps, dans le *Journal d'Anvers*. Ils étaient de nature à semer la discorde entre les officiers, et offensans pour quelques-uns de ceux qui montrèrent le plus noble dévouement aux jours du danger.

« Le major Kessels, en disponibilité de service, nommé et attaqué dans l'un de ces articles, soupçonnait violemment le capitaine Delobel d'en être l'auteur. Se trouvant, mercredi, sur la grande place, en habit bourgeois, il y rencontra le capitaine, et résolut de s'assurer de la vérité. En pré-

sence de témoins il l'invita à déclarer catégoriquement s'il était ou non l'auteur des articles en question. Le capitaine se borna à répondre qu'il n'avait aucun compte à lui rendre à cet égard.

« Le major, nommé et désigné dans le journal en termes inconvenans, exigea une déclaration formelle; n'ayant fait qu'une réponse semblable à la première, le capitaine Delobel fut frappé à la figure par le major et reçut de lui une injure plus grave encore. Il se retira, mais peu d'instant après, demanda au major une satisfaction proportionnée à l'injure. Le dernier accepta ce que l'honneur prescrit en pareil cas, mais voulut que son adversaire déclarât d'abord positivement s'il était, oui ou non, l'auteur des lettres publiées par le *Journal d'Anvers*. M. Delobel avoua qu'il les avait écrites, et le rendez-vous fut fixé au lendemain matin à sept heures.

« Les parties s'y trouvèrent avec leurs témoins, M. Kessels, comme ayant été attaqué le premier par la voie de la presse, voulait qu'on se battît au sabre; mais le capitaine ne voulut se servir que du pistolet. Le premier consentit; mais toutefois l'affaire nécessitait une réparation éclatante, exigea qu'on fit ensuite usage du sabre, si aucun des combattans n'était atteint. Cette condition fut acceptée par M. Delobel et par les témoins au nombre de quatre.

« Ceux-ci convinrent qu'on tirerait à quinze pas. Le sort donna à M. Kessels le droit de faire feu le premier. Les deux coups furent échangés, aucun ne porta; néanmoins une balle effleura les cheveux du capitaine. Le major voulut alors terminer le différend par le fer, conformément à la convention.

« Sa demande fut vaine, le capitaine Delobel se contenta de l'épreuve du pistolet, et les témoins empêchèrent tout combat ultérieur, engageant même les parties à se réconcilier. (*Article communiqué.*)

— La *Gazette d'Augsbourg* publie des nouvelles de Varsovie qui, tout en démentant les bruits qui courent sur un mouvement insurrectionnel en Lithuanie, avouent cependant que quelques détachemens se sont réfugiés dans la forêt de Swienokrzyn non loin de Kielce, en Pologne, et qu'ils cherchent à se frayer la route des frontières, qui est entièrement interceptée.

— Le bateau à vapeur la *Ville de Francfort* a atteint son but, il a remonté le Rhin jusqu'à Bâle; le résultat de cet essai est d'autant plus important que par l'achèvement du canal français de Monsieur la navigation du Rhin acquerra une importance à peine calculable.

— On écrit de Vienne que la malle de Constantinople y était arrivée avec des lettres du 26 juillet, lesquelles confirment les nouvelles désastreuses pour la Porte sur les opérations de son armée en Syrie. Les Egyptiens se portaient à marches forcées sur Alep, que Hussein-pacha tâchait cependant de mettre à couvert. On attendait le retour de la flotte turque aux Dardanelles. L'attitude formidable du vice-roi vis-à-vis de la Porte, par suite de ces avantages, font sentir aux puissances que des médiations sont urgentes, et ne sauraient plus être différées.

— La *Gazette Universelle*, dans un article de Pétersbourg, 2 août, en parlant de l'arrivée de lord Dorham, dit qu'on ne pense pas qu'il fasse des propositions concernant la Pologne, en ce que cela serait regardé comme une intervention inconvenante dans les affaires étrangères. On croyait que la mission de ce diplomate se bornait aux affaires belges, et à un arrangement parties commerciales entre l'Angleterre et la Russie. Les nouvelles qu'on recevait à Pétersbourg des affaires occidentales de l'Europe, étant de nature pacifique, et l'ordre se rétablissant partout, on concevait l'espoir que la Russie serait bientôt à même d'opérer une réduction dans son armée.

— On mande de La Haye, le 22 :

« Aujourd'hui sont partis le 3<sup>e</sup> détachement de grenadiers ainsi que les malades rétablis se rendant à l'armée. Ils seront suivis par d'autres détachemens dans le courant de la semaine.

« On s'occupe avec activité de l'habillement et armement des gardes communales qui sont tombés au sort, cette année, et qui, d'après l'arrêté du roi pris ces jours-ci, devront être pour le 15 du mois prochain, prêts à partir pour l'armée. »



On lit ce qui soit dans une correspondance de Bruxelles insérée au *Constitutionnel* :

On pense, d'après certaines paroles du roi et de M. de Meulenaere, que les propositions arrêtées à Compiègne seront favorablement accueillies par la majorité de la conférence, et voici à peu près en quoi elles consisteraient. Moyennant une rétribution annuelle de 2,000,000 de francs, qui serait payée à la Hollande, celle-ci renoncerait aux droits qu'elle veut percevoir sur nos bâtimens qui remontent l'Escaut; ces bâtimens ne seraient plus soumis qu'aux seules perceptions de balisage et pilotage, considérés comme frais d'entretien des passes du fleuve; nous renoncerions à la navigation des eaux intérieures sous la condition que nous pourrions établir un chemin de fer et un canal pour la communication de l'Escaut au Rhin; la Meuse serait libre. Il y a ensuite quelques légers changemens d'autres dispositions du traité. On ne peut mettre en doute que la conférence ne sanctionne ces nouvelles conditions; mais il faut se rappeler que le roi de Hollande a fait notifier qu'il ne dérogerait en rien à son dernier projet, ne voulant pas souscrire, a-t-il dit, à la ruine d'un pays dévoué, qui a fait tant de sacrifices pour défendre ses droits. »

(Ces nouvelles demandent confirmation.)

Les résolutions énergiques prises par la Suisse ont obligé la chancellerie autrichienne à des explications dont elle est d'ordinaire assez avare. Il est fort probable que les mouvemens de troupes qui ont alarmé la diète helvétique n'avaient point l'envahissement de la Suisse pour objet, et surtout un envahissement immédiat. L'Autriche est trop prudente pour commencer une guerre d'agression, qui amènerait contre elle l'opinion européenne. En Suisse, comme dans beaucoup d'autres pays, les amis des institutions populaires luttent contre les partisans de l'aristocratie, et la présence d'une armée absolutiste sur les frontières du pays devait imposer aux premiers et encourager la résistance des derniers. Considérée sous ce point de vue, l'attitude militaire de l'Autriche était une sorte de menace contre l'indépendance nationale, et la Suisse y a répondu d'une manière digne d'elle. (Voyez France.)

**PORTUGAL. — Situation des deux armées.**

Rien de décisif n'a encore eu lieu en Portugal. Voici quelques détails sur la topographie et la situation des deux armées, qui doivent décider de l'avenir du pays, nous les extrayons d'un journal ministériel de Paris, d'ordinaire bien instruit, qui nous les recommande à l'attention de ses lecteurs. La ville d'Oporto est située au bord du Douro, près de son embouchure; elle renferme de soixante à quatre-vingt mille habitans, et elle est sur le penchant d'une montagne dont la hauteur est de trente à quarante toises; elle occupe tout le plan incliné qui s'étend du sommet du mont au bord de la rivière. Le Douro, qui coule à son midi, est profond et rapide; sa largeur est d'environ deux cents toises. On le traverse sur un pont de bateaux qui conduit au faubourg de la Villa-Nova, situé du côté opposé. La ville est fort étroite. Un couvent qui domine le faubourg occupe le haut d'une montagne égale à son côté en hauteur à celle d'Oporto. L'une et l'autre partie des deux chaînes qui bordent le fleuve. Trois routes partent d'Oporto; l'une se dirige vers Braga, au nord; la seconde conduit à Bragança au midi, à l'est; et la troisième, du côté de la tête de six mille Français, fut obligé d'employer vingt jours pour s'en rendre maître, et comme l'armée de don Miguel doit avoir à Amarante ou à Penafiel un pont sur le Douro, elle s'appuie à la forteresse d'Almeida, dont nous avons bien fait sauter en partie les fortifications en 1810, mais qui est d'une trop grande importance pour que le gouvernement portugais ait négligé de la réparer.

La conclusion à tirer de cet exposé, est qu'en Portugal, c'est une affaire non de force, mais de fidélité de la part des troupes et de la population. Elle ne saurait être décidée que par la politique, la défection ou une intervention étrangère; et pour quelqu'un qui n'est pas sur les lieux, toute conjecture qu'on se permettrait sur le résultat de la lutte, serait extrêmement hasardée.

puyait par la gauche à la mer, et par la droite au Douro, ou pour mieux dire, à la hauteur du séminaire qui domine la ville et le fleuve, et qui se compose de rochers à pic, formant escarpement sur le Douro. La ligne suivant la crête même de la montagne, dominait la campagne qui est au nord de la ville, et se présentait d'une manière menaçante; mais la valeur française triompha de tous les obstacles. Les redoutes furent enlevées à la baïonnette, et la place fut prise d'assaut.

C'est sans doute cette ligne que don Pedro a fortifiée de nouveau; et il faut que dans le principe les forces de don Miguel aient été bien peu de chose, puisqu'elles lui ont permis de terminer tranquillement un ouvrage aussi considérable. Don Pedro en est sorti le 23 juillet pour attaquer son ennemi à Vallongo. C'est un bourg à trois lieues de la ville, sur la route de l'Est, qui conduit à Amarante en longeant le Douro. Il paraît que l'affaire a été indécise, puisque, de son côté, il est rentré à Oporto, sans être inquiété, et que les troupes de don Miguel se sont retirées sur Amarante, au lieu de les poursuivre, elles ont fait par conséquent une retraite de dix ou douze lieues.

Amarante est une position assez forte. C'est une petite place fortifiée à l'antique, mais formant une double tête de pont, sur une rivière appelée le Famêge, qui vient du nord, et se jette dans le Douro, près de la ville. Le général Santa Marta ne pouvait rien tenter par la route de Coïmbre, parce qu'il aurait eu le Douro à traverser, après avoir occupé le faubourg de Villa Nuova, et qu'on ne franchit pas aisément un pareil fleuve, en face d'une armée ennemie. N'étant pas maître de la mer, il n'avait aucun moyen d'aborder du côté de l'ouest; et c'est avec raison qu'il a pris le parti de remonter le Douro, et de se saisir d'Amarante avant que les troupes de don Pedro passent l'occuper.

Quel est maintenant l'avenir des deux armées? C'est une question difficile à résoudre à trois cents lieues du champ de bataille. Elle n'est pas une question militaire; elle dépend des dispositions du peuple et de l'armée, et il est à croire que la balance ne penchera d'un côté ou de l'autre que par suite des intrigues locales, ou de l'intervention d'une puissance étrangère.

La population portugaise ne veut ou n'ose prendre parti. Il faut cependant que don Miguel redoute l'esprit qui peut s'y manifester, puisque son armée est de soixante mille hommes, et qu'il n'en a envoyé contre son frère qu'environ quinze mille. On imaginera aisément que le 23, don Pedro aurait été jeté dans la mer, s'il eût été attaqué seulement par trente mille hommes. Il faut donc qu'il y ait une certaine fermentation en sa faveur dans la capitale et dans les provinces méridionales. Don Miguel, qui avait un si grand intérêt à terminer la guerre d'un seul coup, n'aurait pas employé de si faibles moyens, s'il n'avait pas cru nécessaire de garder beaucoup de troupes pour comprimer Lisbonne et le Midi.

Don Pedro, d'un autre côté, est dans une situation assez pénible, il n'a qu'un point d'appui, la ville d'Oporto; et cette ville tomberait de suite au pouvoir de son ennemi, s'il faisait une seule journée de marche vers le nord ou vers le midi. Il est d'ailleurs forcé de se tenir en communication avec la flotte, s'il veut assurer ses subsistances et sa retraite, et son sort serait par conséquent bien compromis, s'il s'éloignait du port et de la ville. Sa seule ressource est de remonter le Douro et d'attaquer les positions de son frère. Malheureusement; elles doivent être fortes; car en 1809 le général Loison, à la tête de six mille Français, fut obligé d'employer vingt jours pour s'en rendre maître, et comme l'armée de don Miguel doit avoir à Amarante ou à Penafiel un pont sur le Douro, elle s'appuie à la forteresse d'Almeida, dont nous avons bien fait sauter en partie les fortifications en 1810, mais qui est d'une trop grande importance pour que le gouvernement portugais ait négligé de la réparer.

La conclusion à tirer de cet exposé, est qu'en Portugal, c'est une affaire non de force, mais de fidélité de la part des troupes et de la population. Elle ne saurait être décidée que par la politique, la défection ou une intervention étrangère; et pour quelqu'un qui n'est pas sur les lieux, toute conjecture qu'on se permettrait sur le résultat de la lutte, serait extrêmement hasardée.

- CHOLERA. — Bruxelles.** — Du 24 août, à 9 heures du matin, au 25 août à la même heure, 56 nouveaux cas, 32 décès.
- Gand, 24 août, à 7 heures du soir.** — Depuis hier, 44 décès, 10 nouveaux cas, 22 en traitement, 16 convalescens, 4 guéris.
- Bruges, 24.** — 4 cas nouveaux, aucun décès.
- Termonde, 24.** — 2 cas nouveaux, 1 décès.
- Ostende, 23.** — 2 cas nouveaux, 1 décès.
- Rupelmonde, 23.** — 7 cas nouveaux, aucun décès.
- Anvers.** — Du 24 au 25, 18 nouveaux cas, 10 décès, 10 guéris.
- Malines, 24.** — 1 cas nouveau, aucun décès.
- Lierre, 23.** — 2 cas nouveaux, 1 décès.
- Ath, 24.** — 1 cas nouveau, aucun décès.
- Tournay, 24.** — 7 cas nouveaux, 3 décès.

— Voici le bulletin du choléra dans les divers endroits où il a éclaté en Hollande : A La Haye il y a eu le 23, 6 nouveaux cas, 7 guéris, 7 décès, en traitement 71; à Scheveningen même date, 4 nouveaux cas, 3 guéris, aucun décès; à Delft le 21, 6 nouveaux cas, 2 guéris, 1 décès, 26 en traitement; à Leide le 21, 44 nouveaux cas, 12 guéris, 11 décès, 100 en traitement; à Rotterdam le 21, 18 nouveaux cas, 4 guéris, 14 décès, 277 en traitement; à Gouda le 20, 7 nouveaux cas, 4 guéris, 2 décès, 30 en traitement; à Dordrecht le 21, 4 nouveaux cas, 5 décès, 28 en traitement; à Bréda le 20, 3 nouveaux cas, 12 en traitement; à Amsterdam le 22, 19 nouveaux cas, 3 guéris, 15 décès 32 en traitement.

On nous adresse l'article suivant, sans partager les idées de l'auteur sur le juste milieu, nous croyons devoir lui donner place dans nos colonnes.

**DE L'ARISTOCRATIE.**

Juillet et septembre ont fait éclore ce mouvement de sympathie des peuples vers la liberté. Les résultats que nous attendions ont été écartés. Les hommes, les principes, les choses, sont disséminés dans un vaste chaos, à travers lequel on peut à peine entrevoir l'ombre d'une fiction. Par un système de juste milieu, on a cherché à contenter les uns à menager les autres! Par là on a agité tous les partis. Ayant tout à attendre des uns, et rien à espérer des autres; ces doctrines de ce juste milieu trouvent à peine quelques partisans parmi une méticuleuse minorité trop craintive d'une part pour les attaquer, trop impuissante de l'autre pour les défendre. Nos hommes si pieux du reste ont donc oublié ces maximes de l'écriture de même qu'on ne peut servir deux maîtres à la fois, on ne peut non plus être bien servi dans la même maison par une fusion d'humeurs si différentes. Grâce à l'intrigue une halte de deux ans a achevé de paralyser les progrès du mouvement.

Les peuples qui ne peuvent aujourd'hui rester stationnaires, parce qu'aucune puissance humaine ne peut en arrêter l'action morale, commencent à élever la voix devant l'œuvre de la diplomatie.

Les idées émancipatrices qui se réveillent chez nos voisins, nous permettent-elles de croire que ce calme sera encore de longue durée?

La liberté, ce mot magique qui se place en tête de toutes les affaires humaines, la liberté civile, la liberté religieuse, la liberté des mers et du commerce qui doivent faire rentrer tous les peuples dans la même famille, sont tellement identiques qu'elles sont une question de vie ou de mort pour le corps social.

De même que le monde entier est la patrie du négociant, un même corps ne peut être animé que d'une même vie. Les obstacles que la liberté a rencontrés jusqu'à présent, lui ont été suscités par l'aristocratie, qui est toujours en alarmes, quand un mouvement se fait dans le corps social. Comme elle est stationnaire elle redoute tout ce qui s'anime, le moindre mouvement est une secousse qui la menace. Restée la même sous tous les régimes, elle ne voudrait aucun changement, elle se cabre devant tout ce qui s'élève à côté d'elle. La liberté, l'industrie, le commerce, le génie, la richesse excitent ses alarmes, et sa force qui n'est que dans des préjugés déjà si affaiblis, elle craint qu'une force supérieure et plus réelle n'achève de les renverser.

Quand l'aristocratie est inhérente aux intérêts des peuples elle identifie au progrès et n'a rien à redouter; si elle n'existe pas de nom, elle se trouve de fait au sein des gouvernemens populaires, comme sous le règne des rois absolus. Il y aura toujours du patriotisme, de la religion, des talens, des vertus, des services, des richesses ce sont des élémens aristocratiques qui ne périront jamais.

Que l'aristocratie remonte à son origine, elle ne cherchera plus à détruire les élémens dont elle a été composée et qui sont propres à sa conservation. Le parti de l'aristocratie anglaise qui s'est fait l'appui des libertés publiques ne disparaît point sous l'éclat de l'opulence commerciale, elle trouve au contraire le moyen de s'affermir. Si l'aristocratie française n'avait point porté obstacles aux grandes vues des Sully et des Colbert, il y a long-temps qu'elle planerait sur toutes les nations d'Europe. Mais nous sommes trop avancés dans la voie des progrès. Les peuples aujourd'hui se refusent à toute influence qui n'est point nationale et rien ne peut plus les arrêter.

L'aristocratie étant opposée à tout ce qui tend au progrès, en un sens elle est orangiste en Belgique, carliste en France. Si nous avons fait une halte dans la boue elle n'y est point restée étrangère, habituée à se grouper autour des trônes, elle capte encore à l'heure qu'il est nos nouveaux hommes d'état, qui n'ayant pas l'œil de l'aigle pour fixer l'éclat qui les environne, prêtent d'autant plus facilement l'oreille qu'ils y étaient moins accoutumés....

**AVIS AUX AMATEURS DES CHEVAUX.**

La foire aux chevaux et les deux courses différentes auront lieu cette année à St-Trond, le mardi de la fête communale, 28 août. (Art. comm.)



VILLE LE LIÈGE.

Le collège des bourgmestre et échevins procédera, samedi premier septembre prochain, à midi, à la salle ordinaire de ses séances, à l'adjudication au rabais, des travaux à faire aux bâtimens du collège municipal pour une nouvelle disposition à donner aux classes.

Le cahier des charges est déposé au secrétariat de la régence, où l'on peut en prendre connaissance depuis 9 heures du matin jusqu'à midi. On recevra des soumissions jusqu'au jour de l'adjudication.

Liège, le 27 août 1832.

ETAT CIVIL DE LIÈGE du 25 août.

*Naisances* : 1 garçon, 2 filles.

*Décès*, 2 garçons, 1 femme, Marie Cecile Josephine Melon, rue d'Avroy, âgée de 20 ans.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Il s'est ÉGARÉ un CHIEN d'arrêt de forte taille, poil ras-blanc avec tâches brunes à la tête et à l'origine de la queue. Dix francs de récompense à celui qui le ramènera sur Avroy, n° 786. 320

Jean Baptiste-Nicolas et Franç.-Alexandre Gaulard frères, Fondateurs de Cloches, à TGNGRES, province de Limbourg.

Les deux frères GAULARD ci-dessus anciens fondeurs de famille et de pratique, ont l'honneur d'offrir leurs services, pour la fonte et refonte des cloches de toutes grosseurs et dimensions, ils les rendent au ton que l'on peut désirer au dire d'experts même musiciens, les livrent sans défaut et en toute perfection, les garantissent sur tout, et accordent des facilités de paiement. 313

C. J. JONNIAUX, derrière St. Denis, n° 642, prévient le public qu'il vient de recevoir des BOUTEILLES de toutes qualités pour conserver les fruits et légumes. 239

VENTE DE BIENS PATRIMONIAUX POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Le jeudi 20 septembre 1832, à dix heures du matin, il sera procédé, à BERNEAU, en la demeure de M. Jean LEERS, assesseur, pardevant M. le juge de paix du canton de DALHEM et par le ministère de M. GILKINET, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères des biens ci-dessous désignés provenant de la succession de M. Jean Guillaume de GILLISSEN, en son vivant jurisculte et ancien drossart au pays de Limbourg.

Lots.	Nature des Biens.	SITUATION.		CONTENANCE.			
		Communes.	Lieux dits.	B.	P.	A.	
1	Deux maisons contigues	Berneau	"	"	"	"	
2	Une maison	id.	"	"	"	"	
3	Prairie	Mouland	près du pont,	35	64		
4	Terre arable	id.	au-dessus du thier,	54	48	1/2	
5	id.	id.	id.	30	51		
6	Corps de ferme et dép.	Berneau					
	Prairies.	id.	Walesteyhe,	1	31	47 1/2	
	id.	id.	grand chemin de Maestricht,	52	17	1/2	
	id.	id.	id.	44	93		
	id.	id.	id.	44	51	1/2	
	id.	id.	al Malvoye,	27	94	1/2	
	id.	id.	Bu-kin,	72	46		
	id.	id.	Grefken,	2	44	71	
	id.	id.	Pireux,	8	69	1/2	
	id.	id.	Lisland,	13	66		
	id.	id.	Pireux,	32	70	1/2	
	id.	id.	id.	petit chemin de Fouron,	66	25	
	id.	id.	id.	id.	28	98	
	id.	id.	id.	id.	28	98	
	id.	id.	id.	id.	24	84	
	id.	id.	id.	id.	28	98	
	id.	id.	id.	id.	89	03	
	id.	id.	id.	el Molt,	93	17	
	id.	id.	id.	petite dime,	18	63	
	id.	id.	id.	id.	24	84	
	id.	id.	id.	chemin du Cérissier,	31	25	1/2
	id.	id.	id.	chemin du Saou,	24	84	
	id.	id.	id.	id.	16	56	
	id.	id.	id.	chemin de Warsage,	45	55	
	id.	id.	id.	id.	1	67	09
	id.	id.	id.	passay de Bombaye,	1	19	46
	id.	id.	id.	passay de la Tombe,	30	84	
id.	id.	id.	chemin de Bombaye,	43	48		
id.	id.	id.	id.	43	87		
id.	id.	id.	id.	53	83		
id.	id.	id.	Houloffé,	37	26		
id.	Prairie	id.	chemin de Warsage,	36	02		
id.	Enclos	id.	au-dessus de Berneau,	28	98		
id.	Terre	id.	chemin du Cérissier,	32	29		
id.	Terre	id.	grand chemin de Fouron,	14	49		
id.	Prairie	id.	al Bise,	18	63		
id.	id.	id.	grand chemin de Fouron,	94	45		
id.	id.	id.	id.	87	10		
id.	id.	id.	petit chemin de Fouron,	57	40		
id.	id.	Mouland	près de Mouland,	26	15		
id.	id.	id.	au chemin de Maestricht,	30	51		

Ce dernier lot sera d'abord adjugé en masse ensuite en détail. L'adjudication la plus avantageuse sera définitive. Cette VENTE présente toute garantie aux acquéreurs auxquels il sera accordé des délais pour le paiement. S'adresser pour visiter les biens audit M. LEERS, et pour connaître les conditions de la vente à M. le juge de paix ; à M. STRAET, notaire à Mesch, et au notaire GILKINET.

Le collège des bourgmestre et des échevins de la ville de Dinant, prévient le public que le 24 septembre prochain, à dix heures du matin, il sera procédé dans la salle des ventes de l'hôtel de la régence, à l'adjudication publique et au rabais, des réparations à faire à l'horloge et au carillon de l'église primaire de cette ville.

Le cahier des charges et conditions de cette adjudication, est déposé au secrétariat de la régence, où les amateurs pourront en prendre connaissance tous les jours (ceux fériés exceptés) depuis dix heures du matin jusqu'à midi.

Dinant, le 16 août 1832. LION-COUPPIENNE. 237

Par ordonnance : le secrétaire, A. LION.

Le mercredi 5 septembre 1832, à une heure de relevée, on VENDRA en hausse publique et en quatre lots, toutes les POMMES croissant sur les prairies sises à Reppe, appartenant à Mme Fossoul et à M. Jos. Leblanc, et sur les vergers sis à Seilles au Pressoir à Phuile.

S'adresser aux sus-nommés et au sieur BOKEAU, négociant audit Seilles.

La vente aura lieu chez ROMAIN, cabaretier, vis-à-vis le passage d'eau d'Andenelle, par le ministère du notaire LOUMAYE. 235

Les commissaires soussignés, conseillers à la cour supérieure de Liège, invitent L. Mahoux, négociante, ainsi que ses créanciers, à comparaître dans la salle du conseil de la première chambre de la cour, le douze septembre prochain, à neuf heures et demie du matin, pour être entendus dans leurs observations, sur une nouvelle demande en sursis adressée à S. M. par ladite L. Mahoux, et déposé avec un bilan au greffe de la cour, où les intéressés pourront en prendre connaissance. — Fait à Liège, le 24 août 1832. N. Franssen, J. B. Deschamps. 236

VENTE DE BOIS.

Jeudi 6 septembre 1832, à deux heures de relevée, au rivage de Chokier, M. DELVAUX, notaire, exposera en vente une quantité très-considérable de bois, consistant en belles vernes et poutres, propres à la bâtisse, aux houillères et à autres usages; gros chênes et hêtres; bois de fosses; bois blancs; planches de bateaux, jantes, rais, étaçons, etc., etc. Au comptant.

VENTE PAR SUITE DE SURENCHÈRE.

Ensuite de surenchère, les IMMEUBLES dont le détail suit :  
1° Une prairie de 65 perches 38 aunes, sise à Crothou, commune de Mons, sur la mise à prix de 840 fl.

2° Une pièce de terre de 106 perches 69 aunes, sise à Mons, en lieu dit près du Dernier-Patard, sur la mise à prix de 4391 fls 25 cents.

3° Enfin, une pièce de terre de 78 perches 46 aunes, sise à Horrion-Hozémont, en lieu dit Quatre-Fossés, sur la mise à prix de 819 fl., seront remis en vente publique pardevant M. le juge de paix du canton de Hollogne aux Pierres, en la demeure de la veuve Hubert Delfosse, à la dernière à Hollogne-aux-Pierres, par le ministère du notaire FRANCKEN, le vendredi 31 août 1832, à midi, appartenant aux enfants héritiers bénéficiaires de feus Jean Joseph Renson et d'Anne Dieudonnée Humblet, de Hognoulle.

Le 30 août courant, à neuf heures du matin, pardevant M. PAQUE notaire, en son étude rue Souverain-Fort, sera procédé à la VENTE de deux MAISONS, sise rue de la Régence, cotée 685 et 686.

S'adresser pour prix et conditions audit M. PAQUE notaire, ou à M. HOUSSARD-FORGEUR, rue de la Régence.

A LOUER plusieurs beaux QUARTIERS bien garnis avec jouissance d'un jardin, quai de la Sauvenière, n° 816.

A VENDRE au même n° un très-beau PHAETON et un TILBURY anglais, tous deux aussi bons que neufs, et en état plus modernes.

De même deux beaux CHEVAUX anglais, pouvant servir pour la selle et cabriolet.

Une FILLE de quartier peut se présenter au n° 59, sous Petite-Tour.

Une BONNE allemande sachant parler français, peut se présenter au bureau de cette feuille.

COMMERCE.

Fonds anglais du 23 août. — Consol. 83 3/4. — Fonds belges 75 3/4.

Bourse de Vienne du 17 août. — Métalliques, 68 1/2. — Actions de la banque 1147 1/2.

Bourse de Paris, du 17 août. — Rentes, 5 p. 0/0, cours du 22 mars 1830, 98 fr. 85 c. — 4 1/2 p. 0/0, cours du 22 sept., 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, cours du 22 juin 1830, 69 fr. 20 — Actions de la banque, 1633 1/2. — Certif. Falconnet 80 fr. 80 c. — Emprunt romain d'Espagne 1830, 78 7/8. — Emprunt d'Haïti 200 fr. — Emprunt rom. 80 1/4. — Emprunt Belge 76 3/4.

Bourse d'Amsterdam, du 25 août. — Dette active, 131 16 0/0 0/0; idem différée 0/0. — Bill. de change 16 3/4. — Syndicat d'amor. 00 0/0 0/0 0/0, idem 3 1/2 9/8, 00 0/0 0/0 0/0. — Rentr. remb. 2 1/2, 00. — Act. Société de comm. 00 0/0 0/0. — Russ. Hope et Co. 96 97 1/2 0/0 0/0; idem ins. gr. li. 00 0/0 0/0. — idem C. Ham., 00 0/0 0/0; idem em. à L. 00 0/0 0/0. — Dan. à L. 0/0 — Ren. franc 0 3/8. — 00 000 0/0 0/0. — Métall. 85 0/0 0/0. — Naples Falc. 76 1/8; idem à Lond., 00 — Perp. à Amst. 78 0/0 0/0 — A. R. 1<sup>re</sup> levée, 000. — Rente perp., 00 0/0. — Lots de Pologne, 00 0. — Brésil., 49 1/4 00. — Grec 2<sup>e</sup> levée, 00 0/0 0/0. — Contr. de guerre 00 0/0. — Bill. du trésor 99 1/4.

Bourse d'Anvers du 25 août.

Change.	a courts jours	à 2 mois.	à 3 mois.
Amsterdam	318 av. 0/0		
Londres.	12 25	P 12 17 1/2	A
Paris.	47 1/4	A 47	A
Francfort.	36	A 35 7/8	A
Hambourg.	35 1/2	A 35 3/8	

Escompte 4 0/0.

Cours des Effets.

Belgique	Empr. de 10 mill., 5 d'intérêt,	99 0/0 A.
	Empr. de 12 mill.,	98 3/4 A.
	Empr. de 24 mill.,	75 A.
	Dette active,	97 1/2 à 98 1/2
	Oblig. de Entr.,	5 " 00 0/0.
Hollande.	Dette active,	2 1/2 " 00 0/0.
	Oblig. synd.,	4 1/2 " 00
	Rentr. remb.,	2 1/2 " 84 1/2 et 88 1/2

Arrivages au port d'Anvers, du 25 août.

Le brick américain Ocean, cap. Leslie, ven. de la Nouvelle-Orléans, chargé de tabac et bois de teinture.  
Le brick napolitain Anna, cap. Milore, ven. de Palerme, chargé de diverses marchandises.  
Deux navires chargés de céréales.

Bourse de Bruxelles, du 25 août. — Emprunt de 12 millions, intérêt 5, 98 3/4. — Emprunt de 10 millions, intérêt, 99 1/8 A. — Emprunt de 24 millions, 74 3/4 A.

H. Lignac impr. du Journal rue du Pot, d'or n° 622, à Liège.